



SAINT ROMAIN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Ordinaire du Conseil Municipal

Du 26 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 19/01/2016

**Membres présents** : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Jacques CHEVALIER, Bernard MARTENOT, Roland MARTIN, Mathieu THIBERT; Mmes Carole CHABOCHE, Sandra POULET.

**Membre absent ayant donné procuration** : Myriam MULLER à Sandra POULET

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

**Nomination d'un secrétaire de séance** : En application des dispositions de l'article L 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

En début de séance, M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- l'abandon de captage de la source du Lavoir
- le réaménagement des emprunts contractés en 2014.

L'assemblée accepte : les sujets sont ajoutés.

### 1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2015**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09/12/2015, ne soulève aucune observation. Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

### 2- **Délibérations n°2016-01-001B : demande de subvention au titre du PSV 2016**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre du Programme de Soutien à la Voierie pour les travaux de voiries prévus en 2016 sur l'axe partant du bas de la rue du Grand Tour, qui se prolonge Grande Rue et rue des Moulins.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de solliciter l'aide pour un montant de 8 529.80€.

*Vote : accord à l'unanimité*

### 3- **Délibération n°2016-01-002 : autorisation pour l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

M. le Maire rappelle l'article L.1612-1 du CGCT autorisant l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent – et ce, avant l'adoption du budget primitif 2016.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser les dépenses à l'article 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) dans la limite de 100€.

*Vote : accord à l'unanimité*

#### **4- Délibération n°2016-01-003 : réaménagement des emprunts**

M. le Maire constate que les taux d'intérêts bancaires ont chuté et propose de réaménager les emprunts contractés en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, et aux vues des propositions faites par l'établissement bancaire, le conseil, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant au sujet.

*Vote : accord à l'unanimité*

#### **5- Délibération n°2016-01-004 : abandon de captage « source du lavoir »**

A la demande de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté, et compte-tenu du fait que la source du Lavoir n'est plus utilisée pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de Saint Romain, le Maire invite l'assemblée à se positionner sur son maintien ou son abandon.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de d'abandonner le captage de la Source du Lavoir.

*Vote : accord à l'unanimité*

#### **6- Délibération 2015-01-005 : modification du règlement des salles communales**

Afin d'optimiser la gestion administrative des locations de salles communales, M. le Maire propose à l'assemblée de modifier leur règlement en y ajoutant la présentation de justificatif de domicile du preneur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide de ne rien modifier en ce sens.

*Vote : accord à l'unanimité*

### **Questions et informations diverses**

1/ Compte-rendu des réunions par les élus et des décisions du maire en vertu de ses délégations.

2/ Lecture des courriers :

- Mme Agnès Paquet demande à la commune le prix de vente des parcelles situées derrière le hangar afin d'y construire une aire de lavage. L'assemblée prendra contact avec le percepteur afin d'évaluer les possibilités financières avant de lui répondre.
- Les Amis des 3 Ecoles présentent leurs vœux au conseil et offre la photographie de groupe des élèves du RPI.
- Les Amis des 3 Ecoles demandent, à titre gracieux, la mise à disposition du Fort Champagne pour leur traditionnelle Chasse aux Œufs de Pâques le 3 avril 2016 : une réponse favorable leur sera adressée.

2/ Urbanisme :

- Echange de parcelles entre la commune et l'EARL Vard : La commission urbanisme se rendra sur place pour évaluer les éventuelles possibilités.

Réunion du prochain conseil municipal : le 3 mars 2016 à 20h30

Fin de la séance : 23h15

Saint Romain, le 02 février 2016

Le Maire

Serge GRAPPIN